

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5060082

N/REF : 3/06/2025 16H37 C:024059 I:30316
V/REF : OSMIL807112448
V/Email reçu le Mardi 03/06/2025 à 16H37

**SDC 'LE MOUCHEROTTE'
C/O FONCIA GRENOBLE
12, RUE SAINT JOSEPH
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE MOUCHEROTTE
7 RUE RUIBET
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 12 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 7 RUIBET - CAVE N°3

CONTACT M.FAURE/ANDRÉ 06 48 25 67 76 (PRÉSIDENT CS)

MME BISOTTO 06 86 27 63 56 (MEMBRE CS) >JUSTE ACCES PC DES CAVES (PAS 3)

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE SUR CANALISATION DES EAUX USÉES DANS
LA CAVE N°3

Donneur d'ordre : Mme F. TRUC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 11/06/2025 A 11H30:

INTERVENTION DEPUIS LA CAVE 3 DE MME BISOTTO

CONTROLE DE LA CAVE

CONSTAT: FUITE AU NIVEAU DU Y EN FONTE

PREVOIR DE REFAIRE UN JOINT EN CIMENT PROMPT AU NIVEAU DU Y

REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	3	29,12		29,12
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 11/06	3	73,82		110,73
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	3	39,45		39,45
TOTAL H.T.					179,30
T.V.A. a 10,00%					17,93
TOTAL T.T.C.En EURO					197,23

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN